

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES

VU la demande de Monsieur Ludovic COURTY, Président de la fanfare de Molinghem Isbergues, domicilié à ISBERGUES – 22 rue de l'église de Berguette, qui sollicite l'autorisation d'ouverture temporaire d'une buvette des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à la salle Edmond Mille à l'occasion d'un concert apéritifs :

- Le dimanche 2 avril 2023 de 10 heures à 17 heures.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

### **OBJET :**

**Autorisation d'ouverture  
d'une buvette temporaire  
des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes.**

### **A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Ludovic COURTY est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à l'occasion d'un concert apéritifs, le dimanche 2 avril 2023 de 10 heures à 17 heures à la salle Edmond Mille.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le vingt-deux mars deux mil vingt-trois.

Le Maire,

